

Les obligations de chacun :

Elles découlent du règlement de fonctionnement et consistent notamment à :

- Respecter la vie privée, l'intimité, la liberté d'opinion et la religion de toute personne présente dans l'établissement.
- Observer et respecter les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire minimum exigibles dans le respect des autres.
- Entretenir et garder sa chambre dans un état constant d'ordre et de propreté et participer aux tâches communes d'entretien du logement.
- Ne pas consommer, ni introduire, ou faire circuler de l'alcool, ou substance illicite.
- Ne pas faire usage de la violence, sous quelque forme que se soit.
- Respecter le personnel et des locaux de l'établissement.
- Pour les personnes disposant de revenus, s'acquitter tous les mois, de la participation financière relative à l'hébergement, à la hauteur de 15 % des revenus.
- Le non respect de ces obligations entraîne l'application des sanctions prévues au règlement de fonctionnement communiqué à l'hébergée.
- Respecter ses engagements dans le cadre du travail par objectifs avec le référent social.

Modalités de fonctionnement :

- L'heure limite de rentrée dans l'établissement est fixée à 22h30 du 1^{er} octobre au 30 avril et à 23h30 du 1^{er} mai au 30 septembre.
- Un aménagement exceptionnel des horaires peut-être prévu pour cause d'activité salariée des hébergées. Dans ce cas, la personne doit rencontrer un travailleur social pour examiner avec lui son projet.

VILLE DE NICE Centre Communal d'Action Sociale



www.ccas-nice.fr

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Pôle d'Accueil et de Stabilisation pour Femmes (CASF)

Direction de l'Action Sociale et de la Santé
Direction Adjointe de la Cohésion Sociale
Service Social Hébergements et Insertion par le
Logement

Mise à jour : Janvier 2010

COORDONNÉES

Centre d'Accueil et de Stabilisation pour Femmes

14, rue Jules Gilly – 06 300 NICE

Téléphone : 04.92.47.78.35

Bus : (Arrêt gare routière) lignes 11,52,59,60,81,82,89,94

TRAM : Cathédrale- Vieille ville

Présentation

Huit places pour femmes sont proposées dans un appartement autonome (situé dans les locaux de l'Accueil de Nuit Chanoine Royal) permettant un hébergement en chambre double ou individuelle avec, collectivement, salle de bains, salon, salle à manger et cuisine.

L'équipe pluridisciplinaire animant le projet est composée :

- De travailleurs sociaux éducatifs
- D'un Psychologue
- D'un personnel de veille et d'entretien
- D'une secrétaire

Les modalités de prise en charge :

L'accompagnement des personnes accueillies en places de stabilisation s'articule autour d'un projet éducatif permettant de travailler sur des propositions de relogement et d'insertion.

Sont prévus :

- *Des entretiens individualisés :*

- * Hebdomadaires au minimum, avec le travailleur social chargé de l'accompagnement.
- * Avec le psychologue, aussi souvent que nécessaire.
- * A l'occasion d'un bilan mensuel.
- * Une évaluation de fin de prise en charge, à échéance du contrat.

- *Un accompagnement autour de l'organisation de la vie quotidienne (santé, hygiène de vie, aide au budget etc. ...)*

- *Des activités collectives autour d'ateliers divers et de sorties organisées en interne ou en partenariat avec d'autres structures identiques.*